

Rapport de présentation de la séance du conseil municipal du 22 mars 2017

Ordre du jour

Approbation du procès verbal du 19 décembre 2017

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N°1: Débat d'Orientations budgétaires 2018

RAPPORT N°2: Demande de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

RAPPORT N°3: Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement 2018

RAPPORT N°4: Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SOL EN SI

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°5: Reprise de 65 concessions perpétuelles en état d'abandon

RAPPORT N°6: Renouvellement de la convention d'objectif de l'association DIAPASON -

Modification de la délibération n° 2 du 19 décembre 2018

RAPPORT N°7: Adhésion à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise

TRAVAUX ET URBANISME

RAPPORT N°8: Convention de mise à disposition de données cartographiques avec ENEDIS

RAPPORT N°9: Classement et déclassement du domaine public communal de deux sections de

voirie sur les routes départementales n° 49 et 1001

RAPPORT N° 10: Autorisation de dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel et d'une

déclaration préalable de division ou d'un permis d'aménager pour la parcelle

cadastrée AC n° 22 sise rue de Tiercenville

RAPPORT N°11: Rétrocession des voiries et des réseaux du Clos des Sept Moulins

RAPPORT N°12 : Réitération d'une convention de servitude au Clos des Sept Moulins

RAPPORT N°13: Prescription d'une procédure de déclaration de projet valant mise en

compatibilité du PLU

RAPPORT N°14: Autorisation d'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de

l'urbanisme

SCOLARITÉ ET ÉDUCATION

RAPPORT N°15: Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation unique

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°16: Modification du tableau des effectifs

<u>INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> sur la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Thelloise dans le cadre du transfert de la compétence assainissement

R.P. du 22/03/2018 Page **1** sur **15**

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

SG-DM-2017-93 portant passation d'un marché pour la construction d'un hangar de stockage à ossature métallique : lot 1 : gros-œuvre/structure métallique/bardage/couverture/menuiseries extérieures avec le groupement LAUNET/RABOT DUTILLEUL (22 avenue Blaise Pascal 60004 Beauvais), pour un montant de 563.630,63 € TTC, lot 2 : plâtrerie/cloisons/menuiseries intérieures avec la société ARTISAL (2 rue Charles Somasco BP 90393 60312 Creil), pour un montant de 39.844,60 € TTC, lot 3 : plomberie/ventilation avec la société SANI THERM 60 (19 avenue Flore BP 827 95508 Le Thillay), pour un montant de 17.488,82 € TTC, lot 4 : électricité/chauffage/climatisation avec la société MERELEC (11 rue de Poinçonlieu 60000 Beauvais), pour un montant de 102.000,00 € TTC et lot 5 : peinture/sols souples avec la société SPRID (68 rue des 40 mines Zac de Ther 60000 Allonne), pour un montant de 21.443,81 € TTC.

SG-DM-2017-94 portant passation d'une convention de mise à disposition occasionnelle de salles communales avec E.F.S. NORD DE FRANCE (96 rue de Jemmapes CS22018 59013 LILLE cedex) pour la collecte de sang de 13h30 à 20h30, le jeudi 1er mars 2018, le lundi 30 avril 2018, le lundi 20 août 2018, le mardi 23 octobre 2018 et le jeudi 27 décembre 2018.

SG-DM-2017-95 portant passation d'un contrat de cession avec l'association LA BICAUDALE (13 AVENUE DES LILAS 59800 LILLE). Ce contrat a pour objet trois représentations du spectacle intitulé "Toilci & Moilà" le vendredi 02 février 2018 à 10h, 14h30 et 19h. Le coût de cette prestation est de 2.403.60€ TTC.

SG-DM-2017-96 portant passation d'une convention pour des interventions de professionnels du SESSAD auprès d'enfants au sein du multi accueil l'Arlequin, du 18 octobre au 20 décembre 2017.

SG-DM-2017-97 portant modification de l'article 2 de la régie de recettes du Service Culture concernant les moyens de paiement : « chèques bancaires, postaux et assimilés (mandats), numéraire, carte bancaire, virement bancaire ou postal, chèques vacances, chèques culture, FNAC, chèques CADOC, facturation, paybox, TPE.»

SG-DM-2017-98 portant passation d'une convention avec l'INSEE. Cette convention a pour objet la télétransmission des donnés de l'état civil et des avis électoraux à l'INSEE par internet en SDFi.

SG-DM-2017-99 portant passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques avec la société ENGIE COFELY — Agence Picardie (16 allée Nautilus 80440 Glisy), pour la première année, pour un montant de 174.084,31 € TTC. comprenant le P1, P2 et P3. Après les travaux, pour les 7 années suivantes, le montant annuel sera de 161.765,48 € TTC.

SG-DM-2017-100 portant passation d'un marché pour la production de repas en liaison chaude, y compris approvisionnement en denrées alimentaires, pour les enfants des établissements scolaires, de l'ALSH, de la Maison de la Petite Enfance, ainsi que pour le personnel communal avec la société SOGERES (30 cours de l'Ile Seguin 92777 Boulogne Billancourt Cedex). Le marché a été passé sans minimum ni maximum. L'avenant emporte une augmentation d'environ 7,09% sur chaque prix unitaire, en dehors de celle induite par la révision des prix.

SG-DM-2017-101 portant passation d'un contrat de cession de droits avec JUSTE POUR RIRE S.A.S. (2 RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS). Ce contrat a pour objet une représentation du spectacle intitulé "Alex Vizorek est une œuvre d'art" le 15 février 2018 à 21h00 salle Josiane Balasko. Le coût de cette prestation est de 3 200.00€ HT.

SG-DM-2017-102 portant création de la régie de recettes pour la vente de clefs USB dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida.

R.P. du 22/03/2018 Page **2** sur **15**

SG-DM-2017-103 portant passation d'un contrat de cession de droits avec l'association Compagnie Cassandre (MJC VIEUX LYON 5 PLACE SAINT JEAN 69005 LYON). Ce contrat a pour objet une représentation du spectacle intitulé "T.I.N.A. une brève histoire de la crise" le 05 avril 2018 à 20h30. Le coût de cette prestation est de 2 200.00€ HT.

SG-DM-2017-104 relative à un séjour ski au CHALET CENT CRISTAUX (sarl Cruz Mermy Route des Plans 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE) pour cinquante personnes du 10 au 11 février 2018. Le coût de cette prestation est de 4 750.00 €.

SG-DM-2017-105 portant passation d'un contrat pour un spectacle avec l'association LA PIERRE DE LUNE (55 RUE GEORGES ARDENOIS 60800 LEVIGNEN). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : soirée d'inauguration de la patinoire avec un spectacle de feu, place Charles de Gaulle, le 22 décembre 2017 à 19h00. Le coût de cette prestation est de 500.00 € TTC.

SG-DM-2017-106 portant passation d'un avenant à la convention de partenariat relatif au projet éducatif territorial entre l'Etat, le Rectorat d'Amiens, la caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et la commune de Chambly. Cet avenant à la convention a pour objet un projet éducatif territorial (PEdT) pour l'année scolaire 2017-2018.

SG-DM-2017-107 relative à la fourniture, l'installation, l'assistance et la maintenance d'un logiciel de gestion des publics du spectacle vivant (billetterie et relations publiques) avec la société DIGITICK SA (12 rue de Penthièvre à PARIS 8ème), pour les montants suivants : achats (logiciel, licences, imprimantes, formations...) soit 12.300,00 € TTC, maintenance et assistance soit 4.608,00 € TTC.

SG-DM-2017-108 portant modification de la régie d'avance du service jeunesse :

ARTICLE 3

La régie d'avance « Service Jeunesse » est consacrée au paiement des frais suivants :

- petites fournitures (compte 60632)
- autres matières et fournitures (compte 6068)
- activités jeunesse (compte 6288)
- alimentation (compte 60623)
- transport (compte 6247)

ARTICLE 4

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est de 300,00 € (trois cent euros). Les dépenses sont payées en numéraire.

SG-DM-2017-109 portant sur la préemption d'un bien cadastré section AP n°351 & 352 et situé 514 rue des Marchands à Chambly pour permettre le désenclavement de la rue des Sorbiers et la préservation de la restructuration d'un cœur d'îlot, terrain appartenant à Monsieur Haïm SMADJA et Madame Corinne BUNIAK son épouse et dont le prix d'aliénation est fixé à deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €).

SG-DM-2017-110 portant passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association LA PICCOLA FAMILIA (1 RUE BONNEFOI 76000 ROUEN). Ce contrat a pour objet 2 représentations du spectacle intitulé " Arlequin poli par l'amour " le 20 mars 2018 à 14h30 et 20h30. Le coût total de cette prestation est de 11 970.87€ TTC.

SG-DM-2017-111 portant passation d'une convention d'intervention d'une psychomotricienne sur le temps scolaire. Cette convention a pour objet une prise en charge auprès d'enfants tous les mardis de 10h45 à 11h30 à partir du 05 décembre 2017.

SG-DM-2017-112 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes patinoire (édition 2017).

SG-DM-2017-113 annulée

SG-DM-2017-114 désignant Madame Suzana DEMETRESCU-GUENEGO Architecte DPLG, Architecte du Patrimoine, (2 allée du Commandant Charcot 77200 TORCY) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le

R.P. du 22/03/2018 Page **3** sur **15**

cadre des travaux de réhabilitation de la salle Pierre Sémard. Le forfait de rémunération pour cette mission est fixé à 54.452,16 TTC.

SG-DM-2017-115 la société ITHERMCONSEIL est désignée pour une mission d'exploitation de chauffage P1/P2/P3 au 01/12/2017. Le montant de la prestation est de 7 320,00 € TTC.

SG-DM-2017-116 portant passation d'un marché de nettoyage et d'entretien de deux gymnases de la Ville de Chambly avec la société SATURNE SERVICES (7/9 rue Constantin Pecqueur 95150 TAVERNY), pour un montant de 45.456€ T.T.C.

SG-DM-2017-117 portant sur la préemption d'un bien cadastré section AC n°22 et situé rue Tiercenville à Chambly appartenant aux Consorts CARPENTIER dont le prix d'aliénation est fixé à quatre vingt mille euros (80 000 €) pour permettre l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la rivière de l'ESCHES.

SG-DM-2017-117bis portant passation d'un avenant au marché d'assurance lot 2 : risques statutaires avec le groupement Gras Savoye (Mandataire) / Generali (33/34 quai de Dion Bouton CS 70001 92814 Puteaux Cedex). Le taux de 2,30% (avenant n°1) passe à 2,51% de la masse salariale.

SG-DM-2017-118 portant passation d'un avenant au marché de travaux pour l'aménagement du carrefour Verdun avec la société EIFFAGE – Agence d'Estrées St Denis, sise (RN 17 La Gare BP 11 60190 Estrées St Denis), pour un montant de 30.340,93 € TTC.

SG-DM-2017-119 portant passation d'un avenant au marché pour les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments et équipements du groupement composé de la Ville et du CCAS de Chambly – lot 6 : Electricité/Courants faibles avec la société ERI (45 rue de la Prairie 94120 Fontenay sous Bois). L'avenant de transfert n'emporte aucune incidence financière.

SG-DM-2017-120 portant passation d'un contrat de MAINTENANCE SECURITE INCENDIE avec VINCI FACILITIES PICARDIE (17 AVENUE DU SUPERBE ORENOQUE CELLULE D 80440 BOVES). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : contrat de maintenance sécurité incendie (poteaux et bouches incendie) du 30/10/2017 au 30/10/2018. Le coût de cette prestation est de 11 658.00€ TTC.

SG-DM-2017-121 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes « fête foraine ».

SG-DM-2017-122 portant passation d'une mission d'accompagnement technique pour les différents chantiers et entretien de la voirie communale avec la SAEM, sise (405 rue des Marchands 60230 CHAMBLY), pour un montant de 18.480,00 € TTC.

SG-DM-2017-123 annulée

SG-DM-2018-1 portant passation d'un contrat de services S17-05247-FGL avec la société IPM FRANCE (ZI LES CHASSES 1 RUE NICOLAS APPERT 26100 ROMANS). Ce contrat a pour objet la maintenance de 2 bornes contrôle d'accès. Le coût annuel de ces prestations est de 210.00 € HT/borne et de 420.00 € HT/pour 2 bornes.

SG-DM-2018-2 portant passation d'un contrat de prestation pyrotechnique avec la société SASU PYROTECH EVENEMENTS (14 BIS RUE COQUEREL 60340 SAINT LEU D'ESSERENT) dans le cadre de la Fête du Bois Hourdy 2018. Le coût de cette prestation est de 1 650.00 € TTC.

SG-DM-2018-3 portant sur la préemption d'un bien cadastré section AD n°197 et situé rue 224 Rue Henri Barbusse à Chambly pour permettre l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la rivière de l'ESCHES; terrain nu comprenant une servitude de passage et de canalisations au profit des parcelles cadastrées section AD n°195 et 196 et appartenant à M. Pascal LEDUC dont le prix d'aliénation est fixé à

R.P. du 22/03/2018 Page **4** sur **15**

deux cent vingt cinq mille euros (225 000 €) et dix mille euros de frais de commission à charge du vendeur.

SG-DM-2018-4 portant passation d'un avenant au contrat de maintenance et d'entretien des équipements scéniques avec la société TAMBE SAS (608 RUE DENIS PAPIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX). Cet avenant a pour objet la maintenance des équipements scéniques de la salle J. BALASKO, du 01/06/2017 au 31/05/2020. Le coût de cette prestation est de 750.00 € HT.

SG-DM-2018-5 l'Ecole du Ski Français de LA CHAPELLE D'ABONDANCE(74360) est désignée pour des cours de ski alpin avec deux moniteurs soit 3 séances de 2 heures les 10 & 11 février 2018. Le coût de cette prestation est de 630.00 €.

SG-DM-2018-6 désigne la Sarl "Les Rappes Sports" (Route de Chevenne 74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE) pour la location de kits alpins (skis-chaussures-bâtons) pour cinquante personnes les 10 & 11 février 2018. Le coût de cette prestation est de 900.00 €.

SG-DM-2018-7 portant passation d'un avenant au marché d'aménagement de la voirie et des réseaux divers primaires de la ZAC Porte Sud de l'Oise – lot 1 : voirie, assainissement pluvial et eaux usées, bassins de stockage et réseaux divers avec la société Colas Est (21 rue Hipplyte Bayard 60000 Beauvais), pour un montant de 38.927,78 € TTC.

SG-DM-2018-8 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes « fête foraine »

SG-DM-2018-9 l'association NAN COMPAGNIE (16, rue du Mouton 95300 PONTOISE), est désignée pour assurer 3 après midi d'ateliers "cirque" comportant 2 sessions de 1h30 pour des groupes de 18 enfants à l'accueil de loisirs du Pavillon Conti les 24, 31 janvier et 7 février 2018. Le coût de ces prestations est de 600,00 € TTC.

SG-DM-2018-10 désigne la société SAS SELCA (291 ROUTE DE THONON MAISON CHATELLANE 74390 CHATEL) pour la prestation suivante : forfait de remontées mécaniques pour 50 personnes lors du weekend de ski du 10 au 11 février 2018. Le coût total de cette prestation est 1.533,00 €.

SG-DM-2018-11 relative à la régie de recettes pour le Service Culture. La présente décision annule et remplace la décision n° SG-DM-2011-011 du 10 janvier 2011 portant création de la régie de recettes n° 20010 pour le Service Culture modifiée par la décision n° SG-DM-2017-097 du 2 décembre 2017.

SG-DM-2018-12 relative à la régie d'avance pour le Service Culture consacrée au paiement des frais suivants : fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, alimentation, foires et expositions.

SG-DM-2018-13 portant passation de conventions de formation professionnelle avec ACTION LEVAGE FORMATIONS (16 RUE JULES VALLES 93400 SAINT OUEN). Ces conventions ont pour objet les prestations suivantes : autorisation de conduite PEMP TYPE 1A et CHARIOT ELEVATEUR Catégorie 3 le 09 février 2018 et autorisation de conduite plates-formes élévatrices mobiles de personnes sur porteur type 18 les 14 et 15 février 2018. Le coût de ces prestations est de 2 124.00 € TTC.

SG-DM-2018-14 portant passation d'un contrat de vente avec l'association DES CHANSONS SUR MESURE (4 RUE DE LA GAITE 75014 PARIS). Ce contrat a pour objet un Tour de chant et danses médiévales, le 17 février 2018 à 20h30 à l'église. Le coût de cette prestation est de 1 755.00 € TTC. Repas non compris.

SG-DM-2018-15 portant passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec L'ECOLE DU PETIT DRAGON (350 RUE ANDRE CARON 60230 CHAMBLY).

R.P. du 22/03/2018 Page **5** sur **15**

SG-DM-2018-16 portant passation d'une convention avec l'association des Sauveteurs de l'Oise (2, square Mont Sergent 60870 VILLERS SAINT PAUL) pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion des fêtes du Bois Hourdy, le mardi 13 février 2018 de 16h00 à 22h00 et le dimanche 18 mars 2018 de 11h00 à 22h00, place de l'Eglise à Chambly. Le coût de cette prestation est de 950,00 €.

SG-DM-2018-17 désigne DOCAPOST FAST (120-122 rue de Réaumur-75002 PARIS), pour l'abonnement annuel à FAST-Hélios. Le coût de cette prestation est de 1 589.74 TTC €.

SG-DM-2018-18 désigne la SAS GESCIME (1, place de Strasbourg 29200 BREST) pour effectuer la reprise administrative de 15 concessions funéraires en état d'abandon. Le coût de cette prestation est de 1.260,00 € TTC pour la 1ère phase exécutée en 2018 et 360,00 € TTC pour la 2ème phase à exécuter en 2020.

SG-DM-2018-19 portant passation d'une convention de dératisation des bâtiments communaux avec la SARL RAYMOND LHEUREUX (7 ALLEE DES MARGUERITES BP 50106 BORNEL 60541 MERU CEDEX). Cette convention a pour objet la dératisation de l'ensemble des bâtiments communaux, année 2018. Le coût annuel de cette prestation est de 1 200.00 € HT.

SG-DM-2018-20 portant passation d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux avec LES PHOENIX DE CHAMBLY (32 RUE DU CAPITAINE DANGEVILLE 60230 CHAMBLY).

SG-DM-2018-21 portant passation d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux avec L'ENTENTE SPORTIVE CHAMBLY-PERSAN (MAIRIE DE PERSAN 95340 PERSAN).

SG-DM-2018-22 portant passation d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec PABO-PASSO-WLOU TAEKWONDO CHAMBLY (98 AVENUE ARTHUR RIMBAUD 60110 MERU).

SG-DM-2018-23 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec le CLUB AIKITAI JUTSU RUY ABE DE CHAMBLY (11 RUE F. PILATRE DE ROZIER 60230 CHAMBLY) Cette convention a pour objet la mise à disposition de la salle Joliot Curie le samedi de 18h à 21h pour l'activité " Aïkido".

SG-DM-2018-24 désigne l'association « Hauts de France en Scène » (Fédération du Réseau Chainon CCA La Madeleine 35, rue Saint Joseph 59562 LA MADELEINE CEDEX) pour une adhésion au Chainon manquant donnant accès à un catalogue de spectacles à tarifs négocier et à un réseau de professionnel au niveau national. Le coût de cette prestation est de 400.00 €.

R.P. du 22/03/2018 Page **6** sur **15**

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N°1: Débat d'Orientations budgétaires 2018

Rapporteur: David LAZARUS

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires de la commune doit être transmis et donner lieu à un débat du conseil municipal.

Pièce jointe : DOB 2018

RAPPORT N°2: Demande de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

Rapporteur: David LAZARUS

2-1) Prolongement de la coulée verte reliant Chambly à Belle Eglise

La municipalité projette de prolonger la coulée verte reliant Chambly à Belle Eglise (avenue verte Paris-Londres) par la réalisation d'un cheminement sur la rive droite de l'Esches et l'aménagement d'une passerelle.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 635.600 € H.T.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux :

- D'APPROUVER cette opération ;
- ◆ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 30 % de la dépense (plafonnée à 600.000 €).

2-2) Aménagement du réseau d'eaux pluviales du Mesnil-Saint-Martin

L'aménagement du réseau public d'eaux pluviales au hameau du Mesnil-Saint-Martin, dont le coût est estimé à 281.809 € HT, peut être financé par la DETR.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER cet aménagement ;
- ◆ D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 200.000 €).

2-3) Travaux d'éclairage public

La municipalité a programmé des travaux d'éclairage public rue Yves Lepuillandre et la création d'un éclairage sur la sente piétonne à proximité de la RD 105 et reliant la ZAE des Pointes.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 105.086,13 € H.T.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'APPROUVER les travaux d'éclairage public ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 150.000 €).

R.P. du 22/03/2018 Page **7** sur **15**

RAPPORT N°3: Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2018

Rapporteur: David LAZARUS

Par courrier en date du 5 mars 2018, Monsieur le Préfet de l'Oise nous a informés de la pérennisation du dispositif de soutien à l'investissement public local créé en 2016 qui devient une véritable dotation, codifiée à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la modernisation et l'extension du Stade des Marais, première étape de l'aménagement de la Plaine des Sports, correspond aux orientations éligibles à un financement de cette dotation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour cette opération l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2018.

Cette première opération comporte notamment :

- la création de vestiaires
- la réalisation d'une plaine de jeux (terrain de football à 8)
- la création des parkings rive droite

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3.178.291 € HT

RAPPORT N°4: Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SOL EN SI

Rapporteur: Marie-France SERRA

Dans le cadre de la semaine mondiale de lutte contre le SIDA en décembre dernier, la municipalité a organisé une vente de clefs USB contenant une chanson réalisée par le Conseil communal des Enfants et l'Assemblée des Jeunes de Chambly.

Cette opération a permis de récolter une somme de 235 € qu'il est proposé de verser à l'association Solidarité Enfants Sida (Sol En Si).

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°5: Reprises administratives de 65 concessions perpétuelles en état d'abandon

Rapporteur: Rafaël DA SILVA

La commune a entrepris, depuis l'année 2003, une remise en état de la partie la plus ancienne du cimetière par le biais notamment de la reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon. Les travaux liés à ces reprises ont eu lieu en 2011.

Il est proposé au conseil municipal de continuer le travail engagé sur les sépultures perpétuelles en état d'abandon représentant un risque pour les usagers du cimetière ainsi que pour les autres concessions.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la mise en œuvre de reprises administratives pour les 65 sépultures suivantes :

FAMILLE	EMPLACEMENT	
ANDEVILLE / RENAULT / SAUDER / DULUDDE	Carré B - Rang 9 - Concession 14	
BAROTTE / MALLÉE	Carré B - Rang 7 - Concession 12	
BAROTTE	Carré B - Rang 7 - Concession 13	
BILLIOT	Carré B - Rang 9 - Concession 15	
BOSSUET	Carré B - Rang 7 - Concession 2	

R.P. du 22/03/2018 Page **8** sur **15**

BOUCHINET / BARBIER / DUGUET	Carré B - Rang 5 - Concession 17	
BOURDON	Carré B - Rang 9 - Concession 18	
BRASSARD / CARPENTIER	Carré B - Rang 7 - Concession 11	
BULARD / COMBESCURE	Carré B - Rang 5 - Concession 14	
BURNET / BOURGEOIS	Carré B - Rang 3 - Concession 14	
CABRY / SAINT-OMER / DELABRANCHE / CHARTON	Carré B - Rang 3 - Concession 8	
CARON CARON	Carré B - Rang 9 - Concession 3 Carré B - Rang 9 - Concession 7	
DAGET	<u> </u>	
	Carré B - Rang 6 - Concession 10 Carré B - Rang 8 - Concession 6	
DAUBIGNY DE BELLOI	j	
	Carré B - Rang 5 - Concession 18	
DE GUEDE	Carré B. Rang 5 - Concession 9	
DELARUE	Carré B. Rang 3 - Concession 12	
DELAYICNE / COLOMBE	Carré B. Rang 9 - Concession 6	
DELAVIGNE / COLOMBE	Carré B. Rang 8 - Concession 16	
DELONDRE / DELACOUR	Carré B - Rang 7 - Concession 14	
DERREUX / HENNEQUIN / RICHER	Carré B - Rang 9 - Concession 5	
DESESQUELLES / SCHREVEBEL	Carré B - Rang 9 - Concession 12	
DESJARDIN	Carré B - Rang 4 - Concession 5	
DOREY / FOURNIER	Carré B - Rang 7 - Concession 10	
DORNET / FOURNIER	Carré B - Rang 5 - Concession 4	
DOSCOTE / GERARD	Carré B - Rang 8 - Concession 7	
DRUJON / L'HEVRIN / HEURIN	Carré B - Rang 5 - Concession 11	
DUFOUR / COURTIN	Carré B - Rang 7 - Concession 4	
FAUGER / JETTE	Carré B - Rang 5 - Concession 10	
PIZANNE / POITVIN / BERNE	Carré B - Rang 3 - Concession 6	
GALANT	Carré B - Rang 5 - Concession 8	
HARDIVILLE / MONLEZUN	Carré B - Rang 4 - Concession 15	
HURON	Carré B - Rang 7 - Concession 19	
LECALA	Carré B - Rang 7 - Concession 6	
LEPINE / BUISSON	Carré B - Rang 5 - Concession 13	
LERMINIER	Carré B - Rang 8 - Concession 13	
LOCQUE / DEMONCHY	Carré B - Rang 9 - Concession 1	
MASSE	Carré B - Rang 3 - Concession 7	
MEUNIER / VOSSEUR	Carré B - Rang 6 - Concession 12	
MILLELOT	Carré B - Rang 8 - Concession 20	
NICOLLE / LEROY	Carré B - Rang 6 - Concession 11	
NOËL	Carré B - Rang 5 - Concession 19	
OMER	Carré B - Rang 8 - Concession 15	
PEUVRET	Carré B - Rang 9 - Concession 19	
PITRE / BAUDRAIN	Carré B - Rang 5 - Concession 12	
ROGER	Carré B - Rang 8 - Concession 14	
ROUGE / VIGNERON	Carré B - Rang 5 - Concession 16	
VARLET	Carré B - Rang 4 - Concession 13	
INCONNUE	Carré B - Rang 3 - Concession 11	
INCONNUE	Carré B - Rang 4 - Concession 16	
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 6	
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 7	
DELETREE / JOLLAIN	Carré B - Rang 5 - Concession 15	
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 20	
INCONNUE	Carré B - Rang 6 - Concession 5	
INCONNUE	Carré B - Rang 7 - Concession 3	
TUCAULT	Carré B - Rang 7 - Concession 5	
MARGUET	Carré B - Rang 7 - Concession 15	
INCONNUE	Carré B - Rang 7 - Concession 16	
INCONNUE	Carré B - Rang 8 - Concession 5	
INCONNUE	Carré B - Rang 9 - Concession 2	
PIGEAUX	Carré B - Rang 9 - Concession 9	
1	0 /	

R.P. du 22/03/2018 Page **9** sur **15**

INCONNUE	Carré B - Rang 8 - Concession 19
ILLISIBLE	Carré B - Rang 5 - Concession 3

Pièce jointe : plan général du cimetière

RAPPORT N°6: Renouvellement de la convention d'objectif de l'association DIAPASON – Modification de la délibération n° 2 du 19 décembre 2018

Rapporteur: Doriane FRAYER

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association DIAPASON pour les années 2018, 2019 et 2020.

Une erreur ayant été constatée à l'article 5 de la convention relatif aux conditions de versement de la subvention, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pièce jointe : convention DIAPASON

RAPPORT N°7: Adhésion à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise

Rapporteur: Marc VIRION

La Société Publique Locale "Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)" a pour vocation l'étude et la réalisation de projet visant à promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale, les actions d'aménagement et d'urbanisme, la protection et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement ainsi que l'organisation et l'équipement des territoires.

Compte tenu de l'intérêt général de cette société, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER l'adhésion à l'ADTO ;
- D'APPROUVER les statuts de l'ADTO;
- DE S'ENGAGER à acquérir une action d'un montant de 50 €;
- **❖** DE VERSER la somme de 1.003,40 € au titre de l'abonnement annuel ;
- ❖ DESIGNE Monsieur le Maire à représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO.

<u>Pièce jointe</u> : statuts de l'ADTO

TRAVAUX ET URBANISME

RAPPORT N°8: Convention de mise à disposition de données cartographiques avec ENEDIS

Rapporteur: Marie-France SERRA

Afin que la commune puisse disposer de la cartographie moyenne échelle des réseaux électriques exploités par ENEDIS sur son territoire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

<u>Pièce jointe</u> : convention ENEDIS

R.P. du 22/03/2018 Page **10** sur **15**

RAPPORT N°9: Classement et déclassement du domaine public communal de deux sections de voirie sur les routes départementales n° 49 et 1001

Rapporteur: Patrice GOUIN

La voie reliant la RD 49 et la RD1001 était à l'origine une voirie très étroite (4m de large) et très empruntée pour rejoindre la RD1001 en direction de Beauvais uniquement.

Au sens de la propriété, il s'agit d'une voie communale, cependant au sens de son usage, cette voie a été classée voirie d'intérêt communautaire par délibération en date du 26 mars 2012. La bande de roulement est entretenue par la Communauté de Communes Thelloise.

Afin de désenclaver le plateau de Thelle, la Communauté de Communes a réalisé sur cette liaison une nouvelle voie de 16 m de large et le Département a implanté un giratoire sur la RD1001 pour rejoindre Beauvais et Paris. Les travaux du giratoire ont été effectués pendant l'été 2017 et ensuite les travaux du barreau ont été réalisés. Ce barreau est d'utilité publique dans la mesure où il permet d'assurer une continuité à la RD49 de Neuilly en Thelle, en passant à Fresnoy en Thelle pour rejoindre la RD1001.

Au regard de cette réalisation il semble judicieux que cette voie devienne une voie départementale et que la RD49 reliant la commune de Fresnoy en Thelle à celle de Chambly devienne patrimoine communal.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- ❖ au déclassement de la voie communale de 371 mètres − liaison RD49-RD1001 et au classement de celle-ci dans le patrimoine départemental ;
- au classement de 2.320 mètreS de la RD49 reliant Fresnoy-en-Thelle à Chambly dans le patrimoine communal.

RAPPORT N°10: Autorisation de dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel et d'une déclaration préalable de division ou d'un permis d'aménager pour la parcelle cadastrée AC n° 22 sise rue de Tiercenville

Rapporteur: Patrice GOUIN

La commune a procédé à l'acquisition par voie de préemption d'une parcelle rue de Tiercenville dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la rivière de l'ESCHES.

Afin de permettre la division de ce terrain, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme, à déposer d'un certificat d'urbanisme opérationnel et une déclaration préalable de division ou d'un permis d'aménager.

<u>Pièce jointe</u> : plan de situation

RAPPORT N°11: Rétrocession des voiries et des réseaux du Clos des Sept Moulins

Rapporteur: Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation du Clos des Sept Moulins, une convention de rétrocession a été signée le 3 juillet 2012 et intégrée au dossier de permis d'aménager pour cession à la commune de la voirie, des espaces communs et des réseaux divers.

Après vérification des ouvrages, il est demandé à l'assemblée délibérante :

R.P. du 22/03/2018 Page **11** sur **15**

- ❖ D'APPOUVER la rétrocession à la commune de la totalité des voiries, équipements communs et réseaux divers du lotissement du Clos des Sept Moulins ;
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de l'aménageur.

Pièce jointe : convention et plan

RAPPORT N°12: Réitération d'une convention de servitude au Clos des Sept Moulins

Rapporteur: Patrice GOUIN

Suite à la rétrocession à la commune des espaces communs et des réseaux divers du Clos des Sept Moulins, il convient d'autoriser la réitération d'une convention en date du 4 juin 2013 contenant constitution de servitude d'implantation d'un transformateur au profit de la société ENEDIS, la commune adhérant à la convention en lieu et place de la société d'aménagement.

<u>Pièce jointe</u> : convention de servitudes

RAPPORT N°13: Prescription d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

Rapporteur: Patrice GOUIN

Un projet économique partagé entre une partie logistique et une partie PMI/PME est actuellement à l'étude sur les communes de Chambly et Belle Eglise. L'implantation d'un tel site représente, en termes d'emplois et d'économie locale, une véritable opportunité pour le territoire ; il permettra en effet de :

- ✓ conforter l'identité économique du territoire communal et de la Thelloise et de générer ainsi de nouveaux emplois ;
- √ tirer parti d'une localisation routière favorable pour attirer de nouvelles entreprises;
- ✓ favoriser le développement durable à l'échelle communale et intercommunale par la limitation des déplacements motorisés entre le lieu de travail et le lieu d'habitation ;
- ✓ valoriser l'image économique de la Thelloise avec de nouvelles vitrines économique depuis l'axe routier majeur de la RD 1001.

Même si la zone d'implantation de ce site (2 AUe) affiche déjà pour les parcelles concernées une vocation économique, l'aboutissement du projet nécessite des adaptations du PLU qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du site économique et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme communal.

Il est précisé que cette évolution du PLU ne remet pas en cause l'économie général du document approuvé en 2006 et que la procédure choisie confirme une orientation déjà annoncée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- ❖ D'ENGAGER une procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet de zone économique avec mise en compatibilité du PLU ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de Déclaration de Projet en vue de la mise en comptabilité du PLU et de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure.

R.P. du 22/03/2018 Page **12** sur **15**

RAPPORT N°14: Autorisation d'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme

Rapporteur: Patrice GOUIN

Le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, recodifie le code de l'urbanisme et instaure en particulier un contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Son enjeu principal consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs structurants auxquels doit répondre le PLU :

- le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale
- la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural

Les nouveaux PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi aux évolutions dans le temps de leur territoire. De plus, leur règlement pourra contenir, de manière non obligatoire, un panel de multiples dispositions réglementaires permettant d'encadrer les futures constructions et les futures d'opérations d'aménagement.

Le nouveau règlement de PLU sera ainsi structuré autour de trois axes :

- affectation des zones et destinations des constructions
- caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères
- équipements et réseaux

L'avantage de cette nouvelle formule de règlement est la possibilité donnée aux élus d'adapter la nature et le niveau des règles aux spécificités de chaque zone et au contexte local de la Commune.

Dans la mesure où l'élaboration du PLU en cours constitue une opportunité de se mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives en vigueur, il est proposé au conseil municipal :

- De se prononcer en faveur d'une intégration du contenu modernisé du PLU dans la procédure en cours.
- ❖ De dire qu'en particulier, sera applicable au futur document d'urbanisme l'ensemble des articles R 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,
- De dire que la présente délibération sera exécutoire après affichage et transmission au Préfet.

R.P. du 22/03/2018 Page **13** sur **15**

SCOLARITÉ ET ÉDUCATION

RAPPORT N°15: Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation unique

Rapporteur: David LAZARUS

Afin de continuer à bénéficier du versement, par la Caisse d'Allocations Familiales, de la prestation de service unique pour le multi-accueil « Arlequin », la commune doit signer avec cet organisme une convention d'objectifs et de financement portant sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Par conséquent, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention d'objectifs et de financement telle que jointe en annexe.

<u>Pièce jointe</u> : convention CAF

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°16: Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: David LAZARUS

Afin de répondre à l'évolution des besoins de la collectivité, il est demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER la création d'un poste permanent de brigadier-chef principal à temps complet ;
- D'AUTORISER la transformation d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 80 % en un poste permanent d'adjoint technique à temps complet ;
- ADOPTER le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE / GRADE CATEGORIE	EFFECTIF	
TIEIERE / GRADE	CATEGORIE	BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	Α	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		40
Attaché principal	Α	2
Attaché	Α	6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	В	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	В	1
Rédacteur	В	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	С	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	С	12
Adjoint administratif	С	10
FILIERE ANIMATION		11
Animateur	В	3
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	С	1
Adjoint d'animation	С	7
FILIERE CULTURELLE		7
Assistant de conservation du patrimoine	В	1
et des bibliothèques		
Adjoint du patrimoine principal 1ère	С	1
classe		
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	С	2
Adjoint du patrimoine	С	3

R.P. du 22/03/2018 Page **14** sur **15**

FILIERE MEDICO SOCIALE		17
Puéricultrice	А	1
Educateur principal de jeunes enfants	В	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème}	С	5
classe		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	С	9
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TNC 70%	С	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	В	1
Brigadier-chef principal	С	3
Brigadier	С	2
Gardien	С	1
FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	В	2
FILIERE TECHNIQUE		65
Ingénieur principal	А	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	В	1
Technicien	В	2
Agent de maîtrise principal	С	2
Agent de maîtrise	С	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	С	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	С	11
Adjoint technique	С	32
Adjoint technique TNC 80%	С	8
Adjoint technique TNC 70%	С	1
Adjoint technique TNC 50%	С	2
TOTAL TOUTES FILIERES		149
AUTRES EMPLOIS :		2
Responsable des infrastructures	А	1
informatiques, des réseaux de		
télécommunication et des NTIC		
Coordonnateur de chantier	В	1

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF
		BUDGETAIRE
Directeur de Cabinet	Α	1
Rédacteur	В	1
Technicien	В	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	1
Adjoint d'animation	С	6
Contrats d'apprentissage		5
Emplois d'avenir		10

Information du conseil municipal sur la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Thelloise

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, le conseil municipal est informé de la mise à disposition de la Communauté de Communes, pour une durée hebdomadaire du 14 heures, du chef du service de proximité (adjoint technique principal de 1^{ère} classe) qui a donné son accord.

A cet effet, une convention de mise à disposition a été signée avec la collectivité.

R.P. du 22/03/2018 Page **15** sur **15**